

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

RÈGLEMENT NUMÉRO 280

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 280 PORTANT SUR LA
TARIFICATION DES CONFIRMATIONS DE TAXES ÉMISES AUX
DEMANDEURS EXTERNES**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme est régie par les dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale et du Code municipal;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement établissant la tarification de certains services de secrétariat et administratifs;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller, M. Benoît Fraser à la séance régulière du conseil le 6 mai 2014;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Benoît Fraser et résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

TARIFICATION POUR DES DOCUMENTS DÉTENUS PAR LA MUNICIPALITÉ

2.1 Frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements nominatifs :

- a) 10,00\$ pour une copie de rapport financier de la municipalité;
- b) 5,00\$ pour une copie du plan général des rues via la matrice graphique;
- c) 5,00\$ pour une confirmation de taxes (Interrogation d'une fiche de contribuable);
- d) 4,00 pour une épinglette de la municipalité;
- e) 2,00 pour une copie du circuit patrimonial.

2.2 Tout autre document non énuméré au point 2.1 détenu par la municipalité :

- a) Coût de reproduction à 0,30\$ par page avec des frais minimum de 3,00\$.

2.3 Services de photocopies (document personnel) d'un document non détenu par la municipalité :

- a) 0,25\$ par page et 0,50\$ par page recto verso;
- b) 0,50\$ par page couleur et 1,00\$ par page couleur recto verso.

2.4 Frais de télécopieur :

- a) 1,00\$ par envoi sans interurbain;
- b) 2,00\$ par envoi interurbain.

ARTICLE 3

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINT-PACÔME, CE 8^E JOUR DE JUILLET 2014.

Nathalie Lévesque, mairesse

Frédéric Lee, directeur général